

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES

ANNEXE II – COTISATIONS

CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE RÉGIME FRAIS DE SANTÉ

TAUX CONTRACTUEL

Régime conventionnel CCN011100						
Régime de Sécurité Sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisation du participant en % du PMSS	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Salarié seul	1.047 %	1.047 %	2.094 %	0.757 %	0.757 %	1.514 %
<i>PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale</i>						
Extension facultative des membres de la famille du participant CCN011101						
Régime de Sécurité Sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisations supplémentaires Cotisations en % du PMSS	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Conjoint	+ 1.87 %	/	+ 1.87 %	+ 1.34 %	/	+ 1.34 %
Par Enfant *	+ 0.86 %	/	+ 0.86 %	+ 0.62 %	/	+ 0.62 %
<i>* gratuité à compter du 3^{ème} enfant</i>						

TAUX D'APPEL A EFFET DU 1^{ER} JANVIER 2019

Régime conventionnel CCN011100						
Régime de Sécurité Sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisation du participant en % du PMSS	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Salarié seul	0.892 %	0.892 %	1.784 %	0.647 %	0.647 %	1.294 %
<i>PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale</i>						
Extension facultative des membres de la famille du participant CCN011101						
Régime de Sécurité Sociale	Régime Général			Régime local Alsace Moselle		
Cotisations supplémentaires Cotisations en % du PMSS	Part Salariale	Part Patronale	Total	Part Salariale	Part Patronale	Total
Conjoint	+ 1.59 %	/	+ 1.59 %	+ 1.14 %	/	+ 1.14 %
Par Enfant *	+ 0.73 %	/	+ 0.73 %	+ 0.53 %	/	+ 0.53 %
<i>* gratuité à compter du 3^{ème} enfant</i>						

Le taux d'appel est mis en place du 01/01/2019 au 31/12/2020.